

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

Politique publique de Vie Nocturne : Gouvernance et participation



La Plateforme de la Vie Nocturne a été créée le 12 janvier 2017. Elle constitue un espace de réflexions et de propositions réunissant élus et techniciens des collectivités et de l'Etat concernés par la Vie Nocturne, organisations professionnelles, universitaires, experts et citoyens. Elle offre une approche transversale et experte à ses membres partenaires, afin de mieux comprendre ce qui se joue la Nuit, construire des clés d'analyses et de stratégies, pour qu'elle devienne un atout pour les territoires. Culture, tourisme, sécurité, tranquillité publique, transport, santé, réduction des risques, économie, formation, autant de sujets abordés tout au long de l'année par la Plateforme, ressource au service des territoires. Mutualisant les réflexions et les expériences, elle permet la rencontre d'experts, de professionnels, d'élus, de citoyens, d'acteurs locaux. Elle s'inscrit dans une dimension européenne et à ce titre se nourrit d'expériences extra-nationales. Chaque année, la Plateforme organise une conférence afin de partager ses travaux et provoquer le débat : réinterroger les pratiques, développer un nouveau paradigme et construire ensemble les ressources permettant la mise en oeuvre de politiques publiques efficaces et utiles pour tous les territoires.



La Plateforme de la Vie Nocturne est coordonnée par



SOMMAIRE

Sommaire	3
1. Introduction.....	4
2. Les parties prenantes à mobiliser.....	5
3. Le pilotage politique et opérationnel : Penser global, agir transversal.....	6
4. Le processus et l'animation des instances.....	8
Les instances et leur fonctionnement.....	8
Le processus.....	16
L'implication des parties prenantes.....	21
5. La communication	23
Les questions prioritaires	28
Efficacité du processus	28
La pertinence du processus.....	28
Adéquation territoriale du processus	29
Les questions secondaires	29
La cohérence interne et externe du processus.....	29
Impact systémique du processus.....	30
Efficience du processus.....	30
Les conditions de réussite et points forts.....	30
Les freins.....	30

1. INTRODUCTION

Ce guide a été élaboré dans le cadre des échanges portés par la Plateforme de la Vie Nocturne.

Il est plus particulièrement basé sur les expériences des villes de Bordeaux, Liège, Nantes et Paris, ainsi que sur les travaux menés par le Forum Européen pour la Sécurité Urbaine, à travers d'autres villes européennes.

Il s'adresse aux élus et chefs de projet chargés de mettre œuvre localement une politique globale de la vie nocturne : développement des activités de loisirs la nuit, promotion de la vie nocturne, régulation des pratiques et comportements festifs, etc.

Il a pour objectif de faciliter la mobilisation des parties prenantes en vue de leur participation à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques locales de la vie nocturne.



Les membres de la Plateforme de la Vie Nocturne.

2. LES PARTIES PRENANTES À MOBILISER



Crédit : Ville de Nantes

CATÉGORIES	PARTIES PRENANTES
Les institutions	La municipalité : • Les élus concernés • Les directions et services concernés • Les mairies d'arrondissement ou mairies de quartier
	La préfecture : • Le Préfet • Les services concernés
	Les communes voisines, la métropole, la communauté de commune
	Autres institutions : le conseil départemental, la Région, l'Agence Régionale de Santé, Défenseur des Droits, etc.
Les organisations professionnelles	Les organisations professionnelles des établissements de nuit et organisateurs de soirées, syndicats de travailleurs, organisations patronales, acteurs de la nouvelle économie, etc.
Les associations	Les associations culturelles et collectifs culturels, associations de riverains, associations sanitaires, de prévention et réduction des risques, médiation, associations de lutte contre les discriminations, associations féministes, associations caritatives (maraudes), associations étudiantes, associations d'usagers des transports, etc.
Les opérateurs et organismes spécialisés	Compagnies de transport, aménageurs, hôpitaux, SACEM, Forums Français et/ou Européen pour la Sécurité Urbaine, etc.
Les citoyens	Les habitants, les usagers, conseils de quartiers, conseils citoyens, etc.
Les personnalités qualifiées	Artistes, gérants de lieux emblématiques, organisateurs de festivals, chercheurs, etc.

3. LE PILOTAGE POLITIQUE ET OPÉRATIONNEL : PENSER GLOBAL, AGIR TRANSVERSAL

LE PILOTAGE POLITIQUE

Qui a la légitimité pour porter politiquement une démarche globale impliquant de nombreux élus sectoriels ?

Nous avons observés 3 modèles différents :

- Le Maire : Liège.
- Un adjoint dédié : Nantes, Paris.
- Un copilotage à plusieurs adjoints mandatés par le Maire : Bordeaux.

Pour les mairies d'arrondissement : à Paris, nomination par les maires d'arrondissement d'un élu référent Nuit.

Dans différentes villes européennes, on parle de Maire de la Nuit (Nightmayor). Mais ces personnes ne sont pas des élus officiels. Ce sont des personnes extérieures à la municipalité, en générale actrices de la vie festive, élues par leurs paires ou désignées par le Maire et bénéficiant d'une reconnaissance officielle et parfois de ressources financières comme à Londres, Lausanne, Tbilissi ou dans les principales villes néerlandaises.

LE PILOTAGE OPÉRATIONNEL

Un chef de projet transversal, positionné dans une direction d'accueil concernée, peut avoir pour mission de :

1. Coordonner les instances mises en œuvre dans le cadre de la politique de la vie nocturne :

- organiser les assemblées plénières et animer les groupes de travail (afin de veiller à la cohérence d'ensemble et à la transversalité des sujets (calendrier, suivi des décisions, etc.) ;
- assurer le lien entre les directions et services de la ville concernés, les groupes de travail et l'ensemble des partenaires extérieurs à la Ville ;
- gérer la communication interne: mailing listes, newsletters, digital library, etc.

2. Assurer la mise en œuvre du plan d'action pour la vie nocturne :

- identifier et mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions ;
- superviser et évaluer l'ensemble des actions mises en œuvre par la ville et ses partenaires ;
- favoriser les échanges de pratiques avec les autres métropoles ;
- participer à la promotion de la politique de la vie nocturne de la ville.

À Paris, Nantes et Bordeaux, afin de faciliter la transversalité, le chef de projet travaille avec des référents nuit dans chaque direction de la Ville concernée.



Crédit : Ville de Paris

Rencontre de l'élus à la Nuit de Paris Frédéric Hocquard avec les associations de riverains.

À **BORDEAUX**, une équipe projet se réunit mensuellement pour le suivi opérationnel. « Bordeaux, la Nuit » est coordonné par la direction du développement social urbain, historiquement en charge de la gestion de la vie nocturne festive (depuis 2007) et supervisé par le Directeur Général des Solidarités et de la Citoyenneté. La légitimité donnée au chef de projet et aux référents Nuit est essentielle ; elle peut être actée par une lettre de mission du Directeur Général des Services. À Bordeaux l'équipe projet est officiellement mandatée. L'équipe projet et le coordonnateur sont ainsi identifiés au sein de leur direction mais aussi auprès de l'ensemble des services de la ville.



Des acteurs économiques de la nuit, avec Alexandra Siarri et Pierre de Gaetan Njikam.

À **NANTES**, au sein de la Direction générale à la cohésion sociale, le chef de projet « Ville la nuit » a pour mission de mettre en œuvre l'ensemble des actions prévues et de s'assurer de la transversalité de la politique publique « Nantes la nuit ». Pour assurer cette transversalité de l'action mise en œuvre par les directions, un Comité Technique a été créé. Il est composé de l'ensemble des directions concernées : Sports, Pôle Dialogue Citoyen, Tranquillité Publique, Santé publique, Culture, Direction de l'Espace Public, Vie associative et Jeunesse, Réglementation et gestion de l'espace public, Service des espaces verts et environnement, Information et relation au citoyen, Déplacements, Équipes de quartier, Direction de l'Inclusion sociale, etc.



Crédit : Ville de Nantes

Le Conseil de la Nuit à Nantes avec l' élu à la Nuit Benjamin Mauduit.

À **LIÈGE**, le Plan de prévention a été choisi pour piloter le projet. Ce département se trouve sous l'autorité directe du Bourgmestre. Il dispose d'une longue expérience de concertation intersectorielle sur diverses thématiques. Ses principaux axes de travail sont la prévention, la réduction des nuisances publiques et la cohésion sociale. Le Conseil de la Nuit lui se veut multisectoriel. Il est en effet composé à la fois d'élus locaux mais aussi de représentants du monde de la nuit, de la Police ainsi que d'autres instances concernées par les sujets abordés.

L'appropriation du sujet en interne nécessite parfois un accompagnement et du temps dédié. Il ne faut pas hésiter à prendre du temps pour présenter le projet aux services de la ville, voire des temps individuels, mais aussi à présenter des points d'avancement lors de comités de directions (réunion des DG). Les services de la ville perçoivent ainsi la dimension du projet et leurs places de contributeurs, d'acteurs ou facilitateurs. Il faut se saisir de toutes les opportunités pour expliquer les intentions du projet (journal interne, réunions interservices, séminaires, conférence des élus). Concevoir la mise en place d'une stratégie de la vie nocturne comme un projet permet de s'appuyer sur une méthode, un cadre, des techniques de reporting.

Par exemple, un état d'avancement trimestriel est communiqué au comité restreint et les comptes rendus des réunions équipes projets sont transmis au DGS.

Il est parfois difficile de mobiliser les services sur des initiatives qui ne proviennent pas de leur élu de tutelle. Afin de favoriser l'appropriation du sujet par les services sollicités, il est important d'avoir en tête une forme de coopération gagnant-gagnant. Par exemple, le fait de travailler en réseau permet de recueillir des informations pertinentes pour certains services qu'il ne faut pas hésiter à partager avec eux.

4. LE PROCESSUS ET L'ANIMATION DES INSTANCES

Les instances et leur fonctionnement

Les instances qui participent à la mise en place d'une stratégie de la vie nocturne dans une ville sont très variées et dépendent de la ville et de son contexte, problématiques et ressources particulières. Dans cette section nous présentons d'abord les instances que nous pourrions trouver typiquement mais aussi les autres groupes qui complètent et soutiennent la politique de la vie nocturne et que leur présence changera d'une ville à l'autre.

— LES INSTANCES CENTRALES —

• Les Conseils de la Nuit

Des conseils de la nuit existent à Bordeaux, Liège, Nantes et Paris et rassemblent **l'ensemble des personnes impliquées**. Ils peuvent prendre plusieurs formes, allant d'un conseil restreint composé de représentants des différents secteurs (Liège) à un réseau ouvert qui peut rassembler plusieurs centaines de personnes (Paris et Bordeaux).

Exemple : [document de fonctionnement du Conseil parisien de la Nuit](#)

Exemple : [les différents ateliers du Conseil de la nuit Nantais : mobilités la nuit, Luciole, publics vulnérables, médiation nocturne](#)

Exemple : [les différentes commissions Bordeaux la Nuit](#)

• L'assemblée plénière

L'assemblée plénière rassemble l'ensemble des membres d'un Conseil de la Nuit. Elle peut se réunir une à deux fois par an avec pour objet de présenter au Conseil les avancées des actions, débattre des perspectives de développement ou aborder en détail une thématique spécifique.

Exemple : [les synthèses des assemblées plénières à Paris](#)

Exemple : [site du Conseil de la nuit Nantais](#)



Crédit : Ville de Paris

Plénière du Conseil de la Nuit à Paris.

• COPIL

Un comité de pilotage peut avoir pour mission de **valider et veiller à la mise en œuvre des actions proposées** par les groupes de travail ou initiées par la mairie, de prendre en compte les aspects transversaux existant entre les différentes actions, d'évaluer les travaux du Conseil, d'organiser les échanges de pratiques avec les autres métropoles françaises et européennes, etc.

À **PARIS**, un COPIL a été créé au démarrage pour valider le plan d'Action : élus sectoriels, Préfecture de Police et de Paris, représentants des élus référents nuit des mairies d'arrondissement. Depuis, le COPIL ne se réunit plus, la négociation politique étant menée en bilatéral.

« **BORDEAUX**, la nuit » repose sur une démarche projet dirigé par le Directeur Général des Services. Un comité restreint a été constitué en amont du projet en 2017. Ce comité assure le copilotage politique et technique et garantie la transversalité du projet. Il est composé des 5 élus (cohésion sociale, culture, sécurité, aménagement et économies) et les directeurs généraux concernés ainsi que d'une équipe projet.

À **NANTES**, la gouvernance repose sur :

- un Comité Politique, composé de 8 élus. Il permet de définir la politique publique « Ville la nuit ».
- un Comité Technique Ville la nuit. Il permet d'assurer la transversalité du pilotage et de la mise en œuvre des actions.
- un groupe projet, composé des Directions principalement concernées par la mise en œuvre du plan d'action.
- un chef de projet.
- un agent par direction, chargé de mettre en œuvre ses actions propres et de faire le lien entre sa politique publique et celle de la nuit.



Crédit : Ville de Nantes

Le Conseil de la Nuit de Nantes avec Johanna Roland, Maire de Nantes.

• Groupes de travail thématiques

Les groupes de travail thématiques rassemblent les partenaires concernés autour de champs d'activités concrets.



Crédit : Ville de Nantes

Groupes de travail nantais.

Pour exemple, le Conseil parisien compte sept groupes thématiques :

- De nouveaux espaces pour les nuits à Paris.
- Prévention des conduites à risques.
- Vie nocturne et discriminations.
- Mobilités nocturnes.
- Tranquillité publique.

- Les commerces et le travail la nuit.
- Information et promotion de la vie nocturne.

Les groupes ont vocation à :

- partager un diagnostic sur leurs champs d'activités ;
- élaborer des objectifs communs ;
- proposer des actions à la mairie ;
- accompagner la mise en œuvre des actions choisies par la mairie et participer à leurs évaluations.

Ces objectifs et actions peuvent être décrits dans des fiches actions et l'ensemble de ces fiches, former un plan d'action de la vie nocturne.

Chaque groupe peut être co-animé par le chef de projet dédié à la politique de la Nuit et la personne représentant la ou les direction(s) concernée(s) de la Mairie. Les groupes sont invités à se réunir en fonction des besoins.

À **BORDEAUX**, quatre commissions thématiques ont été installées dès le lancement du Conseil de la Nuit pour assurer la dimension opérationnelle des travaux :

- Vie Nocturne – santé & tranquillité.
- Aménagements - Mobilités & Habitats.
- Cultures & Loisirs.
- Economies de la Nuit.

Elles se réunissent depuis janvier 2018 autour d'une quinzaine de recommandations à déployer en 2018.

[La Gouvernance « Bordeaux, la Nuit »](#)

À **NANTES**, le Conseil de la nuit fonctionne autour d'un programme de travail annuel, établi en référence [au diagnostic des nuits nantaises et débattu en séance plénière](#).

La participation se fait de deux façons :

- Lors des deux plénières annuelles du Conseil de la nuit, dont l'objectif est de mettre en débat des sujets de fond, de rendre compte de l'action de la collectivité et de partager, mettre en valeur les projets et initiatives des acteurs du réseau.
- Lors des groupes de travail, ateliers ou expériences, tout au long de l'année.

À **LIÈGE**, deux commissions se partagent les sujets de la prévention et la sécurité, d'une part, et de la dynamique commerciale, d'autre part. Ces commissions travaillent sur des sujets précis en ateliers thématiques. Ces derniers sont mis en place selon une liste des priorités, établie en assemblée plénière du Conseil de la nuit.

Le Conseil de la Nuit s'inscrit dans la continuité d'un travail préexistant sur le Carré (quartier festif emblématique liégeois) qui a permis de développer des synergies pour que la fête et le respect puissent cohabiter.

Les thèmes prioritaires du Conseil de la Nuit sont les suivants :

- Développement de la dynamique de travail à un autre quartier festif.
- Nuisances sonores.
- Communication.



Crédit : Ville de Liège

Le projet « Un Carré qui tourne Rond », à l'origine du Conseil de la Nuit de Liège.

— LES INSTANCES COMPLÉMENTAIRES —

• Groupes action

Les groupes action ont vocation à accompagner la mairie dans la mise en œuvre de certaines actions. Ils ne sont pas pérennes, leur durée dépend du temps de mise en œuvre de la mesure concernée. Les personnes invitées à participer aux groupes action sont choisies par la mairie en fonction de leur compétence et expertise personnelles. Ces groupes visent à produire des solutions opérationnelles et ne reflètent pas nécessairement la composition du Conseil de la Nuit en formation plénière.



Ainsi à **BORDEAUX**, des groupes de travail spécifiques ont été organisés sur deux quartiers en mutation urbaine. Ces groupes ont permis d'initier une démarche de « concertation – médiation ». Depuis 2016, deux expérimentations sont ainsi menées par la Direction du Développement Social Urbain, la Direction Générale des Affaires Culturelles et les Mairies de quartier pour promouvoir une vie nocturne de qualité, concilier vie nocturne et tranquillité : un « calendrier concerté » avec les opérateurs nocturnes et l'opération « un jour, une nuit » (voir [les fiches pratiques construites avec le Forum Européen pour la Sécurité Urbaine : Un jour, une Nuit aux bassins à Flot](#) et [le calendrier concerté](#)).

La philosophie d'intervention s'est appuyée sur la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH) de 1948 notamment l'article 27 de la DUDH qui garantit « le droit au repos » et l'article 24 qui garantit aux citoyens la liberté de participer à la vie culturelle. Il s'agit pour une ville de travailler avec les acteurs culturels et les citoyens pour d'un côté protéger « la liberté de dormir » et d'un autre permettre aux acteurs culturels d'exercer leurs activités.

Ces deux libertés sont, dans les faits, contradictoires mais elles doivent pouvoir être conciliées.



Crédit : Ville de Bordeaux

À **PARIS**, des groupes action ont été mobilisés ponctuellement pour rédiger le Manifeste parisien de la Vie nocturne, élaborer le [guide pratique](#) à destination des professionnels de la nuit, construire une alliance entre l'office de tourisme, la Direction de la communication de la Ville et les professionnels de la nuit, réfléchir à la métropolisation de l'offre festive, etc.

À **LIÈGE**, des groupes de travail ont, dans un premiers temps, ciblé deux quartiers festifs (le Carré et Rue Roture). Des démarches auprès des différents acteurs (riverains, commerçants, tenanciers) ont ainsi été effectuées. Par ailleurs, dans une volonté de développer encore la concertation et de conserver le lien avec les partenaires, deux médiateurs (un représentant Ville et un représentant du milieu festif) ont été désignés.

• Commissions de concertation locale

Les commissions locales de concertation impliquent, sous l'égide de la mairie (ou des mairies d'arrondissement), **les riverains, les établissements et le commissariat** et permettent dans certains quartiers de définir les conditions d'un bon usage de la nuit. Elles ont généralement pour objectif la réduction des nuisances liées aux activités nocturnes : bruit, propreté, incivilités, etc.

Ces commissions peuvent mettre en œuvre des solutions comme :

- Une charte des usages de la rue.
- Des actions de sensibilisation, de formation, de prévention, de médiation, de coercition.
- Des dispositifs de mesures de bruit.
- Des équipements d'insonorisation.
- Une coordination des signalements des riverains.
- etc.

Exemple : Une cellule de veille et de suivi nocturne est installée à Bordeaux ; Elle porte sur le signalement des établissements qui dysfonctionnent. Cette réunion technique rassemble les services de l'Etat, de la ville et de la métropole ainsi que la médiation. Les membres échangent des informations et apportent une expertise et une réponse partagée. Les réponses se veulent équilibrées et opérationnelles allant de la médiation à la convocation. Ces réunions permettent de croiser les regards et les actions en fonction de la problématique rencontrée (nuisance sonore, gestion espace public, aspects réglementaires).

• Comité des noctambules

Afin de leur donner une voix au sein du Conseil de la Nuit, la Ville de Paris a institué un Comité des Noctambules le 3 novembre 2016. Les « noctambules » sont des usagers de l'offre d'activités de loisir nocturne : bars, concerts, discothèques, expositions en nocturne, activités sportives, usagers des équipements publics ouverts tard (gymnases, piscines, bibliothèques, centres d'animation etc.).

Ce Comité est composé de 15 femmes et 15 hommes tirées au sort. Il a trois missions :

- **Initier et porter des projets** auprès de la Mairie de Paris afin d'améliorer la vie nocturne parisienne.
- **Accompagner la Mairie de Paris** sur les différentes actions qu'elle mène afin d'en renforcer l'impact.
- **Faire remonter les attentes des usagers de la nuit et émettre des avis consultatifs** sur les politiques publiques relatives aux questions de la nuit que la Mairie de Paris entreprend, par saisie formelle ou par autosaisie du Conseil de la Nuit, afin d'en améliorer la portée et l'efficacité.

Les membres du comité se réunissent en plénière tous les deux ou trois mois et travaillent par « équipes » sur des thématiques et projets spécifiques.

Concrètement, ils fonctionnent plutôt en mode projets dont ils sont à l'initiative car le plan d'action parisien pour la vie nocturne a été adopté avant la création du comité.

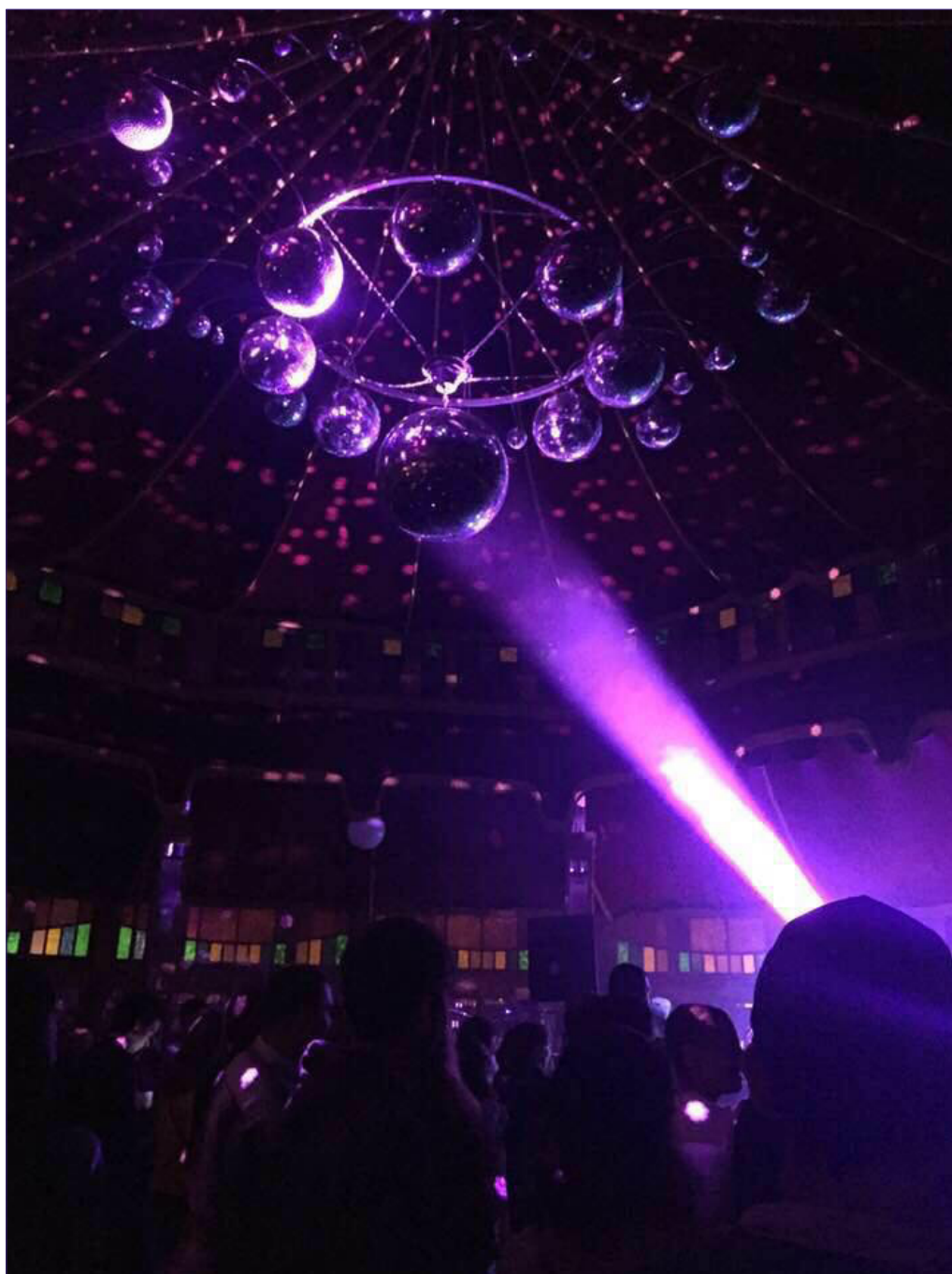
[« Bordeaux, la Nuit » prévoit une cinquième commission thématique « Usagers de la nuit ».](#)

La concertation des habitants et leur participation aux instances du projet Bordeaux la nuit sont un enjeu majeur. Cette implication permet d'enrichir le débat de tous les points de vue aux côtés des contributions des partenaires.

Elle vise les usagers de la nuit, terme qui permet d'expliquer qu'un habitant est alternativement un riverain, un bénéficiaire des offres de loisirs nocturnes, un acteur de la vie culturelle et sociale, qu'il peut être un travailleur de nuit ou usager de mobilités nocturnes. Sans nier les difficultés que peuvent rencontrer les riverains des lieux festifs, celui-ci n'est pas l'unique interlocuteur ou porteur du point de vue de tous les habitants.

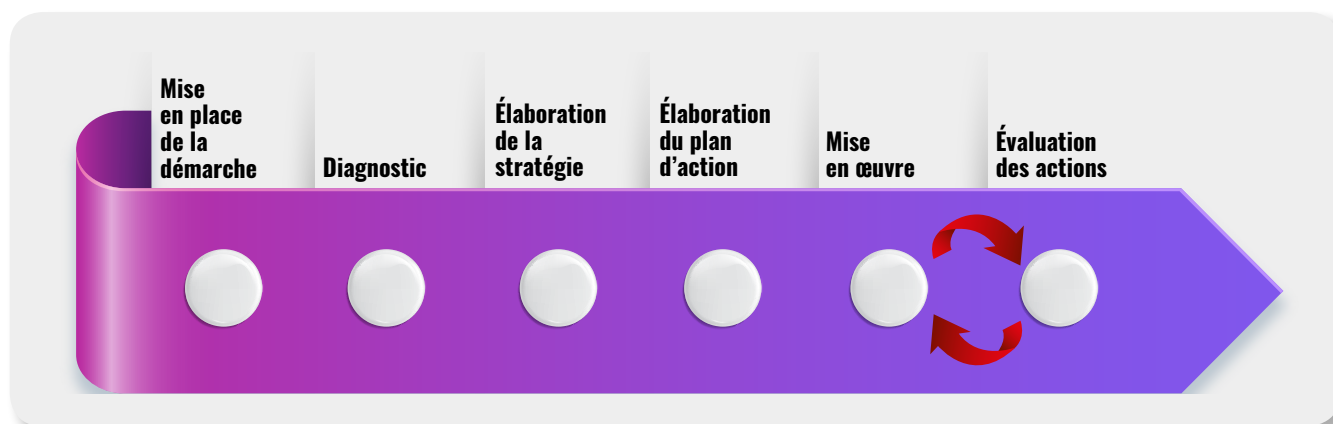
En préalable, la démarche repose sur la présentation du Diagnostic et les premiers résultats des travaux aux habitants de Bordeaux (usagers de la nuit, travailleurs, conseillers citoyens, membres des commissions permanentes de quartier).

L'objectif est d'intégrer un panel d'usagers dans les réflexions et les instances de travail. Il sera fait appel aux instances de démocratie participative préexistantes (commissions permanentes dans les quartiers, conseils citoyens) et à volontariat en nous appuyant sur le réseau Conseil de la Nuit.



Crédit : Ville de Bordeaux

Le processus



• La mise en place du processus

La réalité montre que le démarrage d'une structure de gestion de la politique de la vie nocturne dans une ville doit être **initiée avec l'implication des pouvoirs politiques concernés**. Il est important d'identifier les acteurs principaux ainsi que de préciser les objectifs, les attentes et les ressources. Plusieurs exemples illustrent cette première étape :



À **PARIS**, le processus a été initié par une série de rencontres bilatérales entre :

- l'Adjoint à la Maire chargé de la vie nocturne et les adjoints sectoriels impliqués ;
- le chef de projet sur la politique de la nuit et les référents Nuit des directions de la Ville concernées ;
- l'élu et/ou le chef de projet avec les partenaires extérieurs.

Ces premiers échanges ont permis d'identifier les besoins, ressources, attentes, etc.



À **BORDEAUX**, ces rencontres préalables ont permis de présenter le contexte, de rappeler les travaux menés sur la gestion de la vie nocturne, de valider les ambitions du projet et son périmètre ainsi que la méthode. Cette dynamique vise l'appropriation du sujet en interne pour une meilleure connaissance de la réalité de la vie nocturne et éviter de focaliser le débat sur les conflits d'usages liés à la vie nocturne festive.



À **LIÈGE**, la création du Conseil de la Nuit s'est appuyée sur un projet existant : un carré qui tourne rond.

Une dynamique partenariale ayant été initiée dans un quartier spécifique, celle-ci a été étendue à d'autres lieux et d'autres partenaires. Cela a permis de débiter les travaux sur une base connue et évaluée positivement par chacun.

• Le diagnostic

Le diagnostic est une étape essentielle de la mise en place d'une stratégie de la vie nocturne. Connaître et comprendre la situation locale est prioritaire pour savoir comment agir. Un diagnostic réussi doit permettre d'éclairer la situation de la ville dans plusieurs axes : contextuel, démographique, économique, des perceptions de la citoyenneté, des facteurs de risque et de protection, des ressources, des acteurs, etc.

Etablir un diagnostic de la vie nocturne peut consister en :

- La collecte de données détenues par les services de la ville et les partenaires, ce qui demande beaucoup de persévérance ;
- La commande d'études pour compléter les données détenues.

Les marches exploratoires de nuit, impliquant différents acteurs, sont un bon moyen d'établir des diagnostics partagés à l'échelle micro-locale. Elles permettent également de construire une culture commune.



Crédit : Ville de Liège

📍 Pour **PARIS**, une première batterie d'études a été commanditée à l'occasion des Etats Généraux de la Nuit en 2010. Ce premier diagnostic a ensuite été complété lors des rencontres bilatérales puis via les échanges au sein des groupes de travail thématiques. Une étude a été commanditée en 2015 concernant les polarités nocturnes à Paris.

📍 À **BORDEAUX**, un Diagnostic Anthropologique Transmédia (DAT) a été élaboré en 2017 ; il a été conçu et réalisé par David Mourgues, anthropologue - communicant. Il est un document support permettant d'apprécier l'approche transversale, la définition de la vision municipale sur la nuit et la poursuite opérationnelle du projet «Bordeaux, la Nuit».

Le document résume la méthode, les constats, les réflexions et l'analyse. 9 thématiques, incluant des recommandations fortes et innovantes, figurent dans le DAT. Près de 50 partenaires, têtes de réseaux, ont été consultés. Il a été présenté au comité restreint en présence du Maire puis à l'ensemble des élus, directeurs généraux et directeurs de service. Il a été présenté lors du l'installation du Conseil de la Nuit aux partenaires. Ce document a été salué sur le fond et la forme par les partenaires. Afin d'apporter une vision concrète, une quinzaine de recommandations ont été ciblées pour une mise en place en 2018. Il est actuellement en accès fermé et réservé aux travaux des commissions. A terme, il sera accessible au grand public.

📍 À **NANTES**, il a été fait le choix de réaliser un [diagnostic des nuits nantaises](#) avant de lancer le Conseil de la nuit. Ainsi, avec le soutien d'une agence de Design, la Ville de Nantes a mis en place une instance de Dialogue ouverte à l'ensemble des Nantaises et Nantais qui le souhaitent : associations cadre de vie, acteurs économiques, citoyens, salariés, associations du champ de la santé et solidarité, etc. Ce travail a permis de réaliser une radiographie des nuits nantaises, mais aussi de définir les thèmes à aborder en Conseil de la nuit. Il a aussi permis aux acteurs d'apprendre à se connaître.

Ce diagnostic a été complété par des études de l'AURAN, l'agence d'urbanisme de la région nantaise : [un travail de repère sur la nuit](#), [un diagnostic complémentaire](#) et enfin [une étude sur les mobilités de nuit](#).

À **LIÈGE**, la création du Conseil de la Nuit s'est appuyée sur les informations possédées par différents services communaux (chiffres de la Police, plaintes adressées au Bourgmestre.) La réalisation d'un diagnostic précis constitue l'une des actions à mettre en œuvre de façon prioritaire.

• L'élaboration de la stratégie

La ville doit se positionner comme porteuse d'un **intérêt général**, déterminer une **vision politique globale** et anticiper le **futur de ses nuits** ; l'envergure du projet se définit en fonction de ces paramètres.

Elle doit donc au préalable définir une stratégie sur la base de laquelle elle pourra mobiliser ses partenaires.

À **PARIS** promeut un juste équilibre entre les différents usages de la nuit, l'attractivité et la diversité des nuits parisiennes, des nuits accessibles au plus grand nombre. Cette vision est déclinée en 4 axes : développement, promotion, régulation et participation. Cette stratégie a été formalisée, en impliquant les parties prenantes, par le Manifeste parisien sur la vie nocturne.

À **BORDEAUX** porte historiquement une politique fondée sur l'équilibre, le dialogue et la modération ; cette philosophie se retrouve dans la ligne directrice du projet « prévenir, réguler, innover et rayonner ». L'acculturation et l'adhésion au projet repose sur des axes de travail équilibrés.

À **NANTES** promeut aussi cet équilibre entre la ville qui dort, celle qui s'amuse, celle qui travaille mais aussi la ville « invisible », celle des publics vulnérables.

L'enjeu consiste ensuite à renforcer cette stratégie **sur la base d'un consensus** et de trouver les mots justes pour que tout le monde s'accorde sur un texte. Les mots ont une grande importance à ce stade : Le sommeil est plus qu'un « droit », c'est un « besoin », etc.

Il est nécessaire de bien préciser aux partenaires leurs capacités d'influence dans la démarche : qui décide au bout du compte.

Concrètement, en fonction des sujets et des partenaires, on peut être dans la concertation, la co-élaboration, la co-construction, la co-décision, la mise en œuvre en commun ou la délégation de mise en œuvre, etc.

La démarche doit de fait être très flexible.

• L'élaboration du plan d'action

Le plan d'action est **élaboré par les groupes de travail thématiques** sur la base des principes définis par la Ville et du premier diagnostic.

À **PARIS**, des drafts de fiches action ont été discutés dans les groupes de travail. Deux réunions par groupe de travail thématique, donc 2 réunions fois 7 groupes, ont été nécessaires pour élaborer le plan d'action. Un travail de mise en cohérence globale a été

réalisé par le chef de projet du fait d'actions communes à plusieurs thèmes : formation des professionnels, sensibilisation des usages, mobilités, etc.

[37 actions](#) ont finalement été validées par le comité de pilotage.

À **BORDEAUX**, la ligne directrice et une quinzaine de recommandations guident le projet pour l'année 2018. Les commissions thématiques sont en charge de leur construction, élaboration et mise en œuvre.

À **NANTES**, le plan d'actions prévoit 12 actions principales, issues du diagnostic des nuits nantaises et soumis à l'approbation des membres du Conseil. La majorité de ces actions sont dialoguées avec le Conseil, ainsi, au fur et à mesure de l'avancée du plan d'actions, il s'enrichit des propositions des acteurs. Ce plan d'actions est mis à la disposition du public, sur la page du Conseil de la nuit.

À **LIÈGE**, un plan d'action est rédigé en groupe de travail thématique et devra être validé par le Conseil de la Nuit. Des actions ciblées sur le carré avait par ailleurs déjà été développées. Un règlement communal reprend différentes interdictions : verres en rue, vente d'alcool dans les commerces de détails les jeudis, vendredis, samedis et veille de jours fériés. Pour faire connaître ce règlement, le plan de prévention organise depuis 5 ans des rencontres avec les élèves des écoles liégeoises. D'autres actions ont vu le jour comme le rejointolement des pavés, l'augmentation des corbeilles publiques, le placement panneaux des sensibilisations contre les incivilités...

En synthèse il y a une phase « diagnostic et élaboration de la stratégie et du plan d'action » au cours de laquelle tout se fait en parallèle. C'est le travail du chef de projet d'arriver à dégager les éléments pour nourrir les différentes étapes méthodologiques du processus.



Conférences Annuelles de la Plateforme Vie Nocturne (Paris 2017 ; Berlin 2018).

• La mise en œuvre

C'est principalement le travail de l'élus et du chef de projet.

La dynamique de l'élaboration retombe. Il n'y a plus nécessité de réunir les groupes de travail thématiques hormis pour le suivi des actions qui sont bien sûr plus lentes à être mises en œuvre qu'à être élaborées.

La mise en œuvre des actions se fait donc principalement via des groupes action et le suivi par les assemblées plénières.

📍 À **NANTES** : afin d'impliquer les citoyens dans les actions, il est prévu chaque année un appel à projets, doté d'un fond de 50 000 euros.



Crédit : Ville de Nantes

Depuis 2019, s'inspirant de l'expérience de Nantes, Paris a lancé son premier appel à projets, doté d'un fond équivalent.

📍 À **LIÈGE**, la mise en œuvre des actions dans le Carré a nécessité une importante implication des différents partenaires. La multiplicité des acteurs en présence a permis d'œuvrer de façon diversifiée, complémentaire et concertée. Par exemple, la Police a développé des modes de fonctionnement adaptés ; la Ville a fortement investi dans l'aménagement public (éclairage, corbeilles publiques, communications visuelles,...) et a créé un règlement communal spécifique permettant de répondre à des problèmes concrets ; des actions de prévention ont été organisées en milieu festif mais aussi dans les écoles secondaires avec, là-aussi, une dynamique intersectorielle.



• L'évaluation des actions

L'évaluation des actions doit se faire **de façon continue** pendant l'étape de la mise en œuvre et doit **être partagée** par l'ensemble des parties prenantes mobilisées. Les données récupérées lors de l'évaluation et de l'analyse des résultats doivent servir à nourrir et à améliorer la mise en œuvre de la stratégie.

À **PARIS**, un prestataire a élaboré un plan d'évaluation exhaustif et pour cela a consulté certains des partenaires du Conseil de la Nuit. Mais dans la mise en œuvre du plan d'évaluations opérationnelles, seules les associations de riverains s'impliquent sérieusement.

À **BORDEAUX**, les actions telles que le calendrier concerté font l'objet de réunion de bilans qualitatifs et d'indicateurs avec les opérateurs.

À **NANTES**, un Conseil de la nuit aura pour thématique l'évaluation participative du plan d'actions.

À **LIÈGE**, l'évaluation des actions se réalise au sein des ateliers thématiques afin de permettre une réorientation des pratiques si nécessaire.

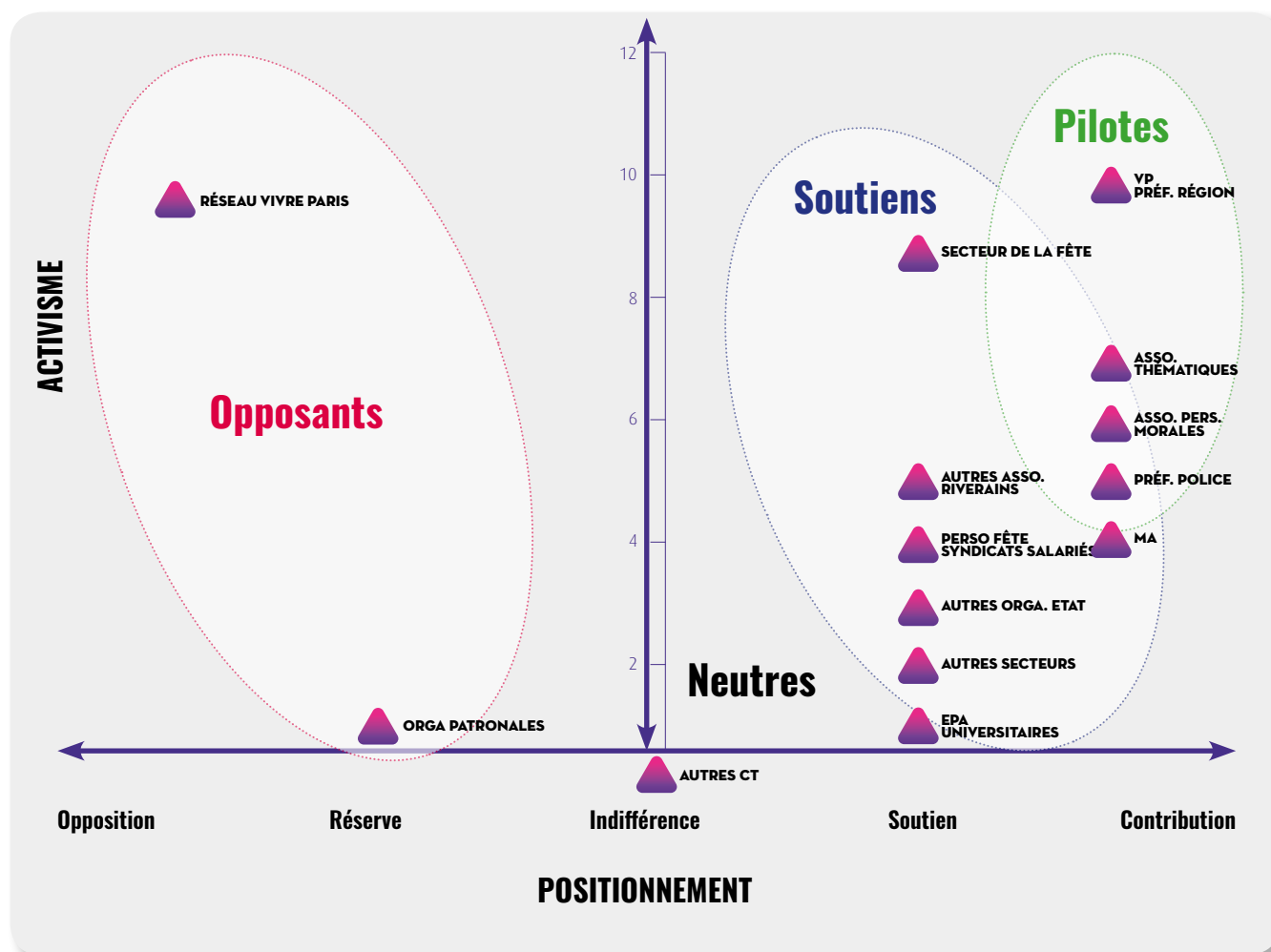
L'implication des parties prenantes

Les différents partenaires s'impliquent de manière diverse dans le processus.

On peut distinguer :

- les « **pilotes** », responsables de la mise en œuvre des actions ou de certaines actions du programme, impliqués dans plusieurs groupes de travail et assidus aux réunions, se montrent favorables à la démarche ;
- les « **soutiens** », n'ayant pas en charge d'actions de mises en œuvre, fréquentent assidûment les groupes de travail auxquels ils sont conviés et se positionnent favorablement vis-à-vis de la démarche ;
- les « **observateurs** », sont impliqués dans peu de réunions et ne se positionnent pas spécifiquement vis-à-vis de la démarche ;
- les « **opposants** », se caractérisent par une grande implication dans les réunions et une attitude d'opposition à la démarche. Cela ne signifie pas forcément qu'ils sont opposés au principe même, mais leur comportement est systématiquement en confrontation ;
- les « **lobbyistes** » : s'impliquent, participent, contribuent et soutiennent positivement tout en défendant les intérêts d'un groupe.

Cartographie des participants au Conseil parisien de la Nuit



Nota bene : l'estimation de l'activisme est obtenu en multipliant 2 indices : l'ampleur thématique (1 point par Assemblée Plénière et par Groupe de Travail fréquenté) et l'assiduité (taux de présence aux réunions).

BORDEAUX a fait le choix d'acter l'ambition du projet en interne puis en réseau (partenaires) avec le Diagnostic Anthropologique Transmédia, le Conseil de la Nuit et les commissions afin de conduire une réflexion progressive et promouvoir le dialogue. Pour résumer, le cercle de travail s'élargit progressivement : interne (la ville et la Métropole), réseau (institutions, acteurs économiques, opérateurs festifs, hôpitaux, associations) puis externe (grand public). Cette méthode progressive permet une acculturation, la levée des freins et des blocages. Cette démarche prend du temps mais apporte une force au projet (alliés et relais d'opinions).



Crédit : Ville de Bordeaux

Le Soul Tram de Bordeaux.

5. LA COMMUNICATION

La communication est fondamentale pour soutenir la participation des parties prenantes :

À **BORDEAUX**, une stratégie de communication a été proposée par la Direction de la communication, membre du comité restreint Bordeaux la Nuit. Cette stratégie est inscrite dans les recommandations à déployer en 2018. Le Diagnostic Anthropologique Transmédia a ainsi proposé «Bordeaux, la Nuit » comme une marque- ombrelle pour regrouper et valoriser les actions, les initiatives et

les projets de la Ville sur la nuit et qu'elle soit en cohérence avec la stratégie de communication et la charte graphique (Bordeaux, ma ville). Les enjeux identifiés par la Direction de la communication doivent permettre d'évoquer un sujet politique et technique tout en lui apportant une dimension intellectuelle, esthétique et participative.

Les objectifs sont les suivants :

- Animer le réseau (Conseil de la Nuit / commissions) et les informer des avancées de l'ensemble des travaux.
- Proposer une identité au projet et lui apporter une visibilité.
- Communiquer auprès des habitants sur une politique municipale de la nuit, valoriser les pratiques et rendre lisible l'existant.
- S'appuyer sur le réseau national et européen (Plateforme de la Vie Nocturne / Forum Européen et Français pour la Sécurité Urbaine / comité scientifique du projet).

Les outils :

Communication transversale :

Ne pas hésiter à nourrir les élus sectoriels et/ou agents des directions opérationnelles avec les informations / actualités dont on dispose et qui peuvent les concerner. Cela leur est souvent très utile et c'est une forme de contrepartie en échange des ressources qu'ils vous accordent.

Les outils :

- **Les bilans annuels** : adopter le fonctionnement d'une association en réalisant un bilan annuel à discuter en assemblée plénière. Exemple bilan 2007 Paris).
- **Page web dédiée** : permettre aux partenaires de disposer d'une vision d'ensemble et de communiquer eux-mêmes sur la démarche.

Exemples : [Conseil de la Nuit](#) : sur le site de paris.fr

[Bordeaux la nuit](#) : sur le site bordeaux.fr

- **Base de données** : enregistrer l'ensemble des personnes impliquées dans une base de données afin de saisir à quelle catégorie elles appartiennent, à quels groupes de travail elles sont inscrites, etc. Cela permet ensuite de communiquer de façon ciblée, ce qui évite de saturer les partenaires avec des informations qui ne les concernent pas.
- **News flashes ciblés**, comme par exemple informer les membres d'un groupe de travail sur les mobilités nocturnes d'une actualité concernant les transports.
- **Newsletters** : informer régulièrement (tous les 3 mois) l'ensemble des parties prenantes sur l'évolution des actions, les actualités, etc. Importance de faire un appel à contributions en amont de la rédaction de la newsletter. Importance égale-

ment d'informer en amont par une news flash les gens très concernés par un sujet afin qu'ils aient le sentiment d'être mieux considérés. Mailchimp.com permet de réaliser facilement des newsletters et présente l'intérêt de disposer d'un reporting sur le niveau d'utilisation de la newsletter.

- **Réseaux sociaux** : Informer en temps réel les partenaires et partager les actualités relatives à la vie nocturne. Conseil : créer un groupe secret afin d'éviter les commentaires intempestifs...
- Exemples : [Groupe Facebook du Conseil parisien de la Nuit](#) - groupe fermé, vous pouvez envoyer une demande d'inscription.
[Facebook Bordeaux la Nuit](#)
- **Digital library** : permettre à tous les partenaires d'accéder aux documents relatifs à la démarche.
⇒ Un Google Drive public est une solution pratique.

Exemple : [Drive du Conseil parisien de la Nuit](#)

À **NANTES**, la Direction de l'information et de la Relation au citoyen a posé les différents enjeux de communication pour cette politique publique :

- Appropriation de l'action municipale pour les Nantais et habitants de la Métropole.
- Transmission de l'information liée à la nuit (offre et services).
- Participation à l'action / réflexion au local et au national.

Ainsi, la Ville utilise les différents supports de communication :

- Dossier dédié à la nuit sur le site de la Ville.
- Réalisation de bilans intermédiaires présentés en Bureau municipal.
- Envoi d'informations ponctuel aux membres du Conseil de la nuit (base de données).
- Actualités sur le site de la Ville.
- Réseaux sociaux.
- Journal de la Ville.
- Capsules vidéos (exemple [ici](#), [là](#), [là](#) et encore [là](#)).

À **LIÈGE**, la communication est un axe de travail primordial.

Pour réussir le pari du Conseil de la Nuit et renforcer une dynamique positive, plusieurs actions de communication ont été développées :

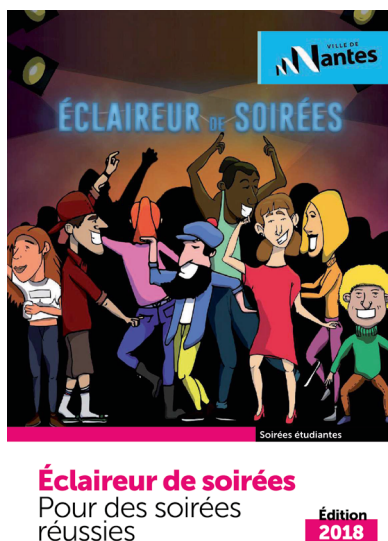
- Conférences de presse.
- Réalisation d'outils de communication (flyers, vidéos).
[Groupe Facebook du projet « Un carré qui tourne rond »](#)

- Création et gestion d'une page Facebook.
- Travail sur l'identité : logo et visuels.
- Site de la Ville de Liège.
- Bilan intermédiaire au Conseil Communal .
- Organisation de séances d'information dans les écoles auprès des jeunes de 16-17 ans.
- Développement de message de prévention en milieu festif sur supports originaux (tattoos, cendriers...).



Crédit : Ville de Liège

Campagnes de communication Bordeaux, Liège et Paris



Crédit : Ville de Liège

L'évaluation de la participation :

L'évaluation du processus concerne :

- **L'efficacité du processus** : la conformité des effets engendrés avec ses objectifs.
- **La pertinence du processus** : la concordance entre les besoins et les attentes du public ciblé et les objectifs poursuivis.
- **L'adéquation territoriale du processus** : le rapport entre la répartition des efforts et les spécificités territoriales (à l'échelle de l'arrondissement, du quartier, etc.).

De manière secondaire, l'évaluation peut intégrer des questions sur :

- **La cohérence interne et externe du processus** : l'adéquation entre le processus de la démarche spécifique et celui de la Ville et des autres autorités concernées.
- **L'efficacité du processus** : le rapport entre les résultats obtenus et les moyens déployés.
- **Et l'impact systémique du processus**, à savoir l'étude de la logique du programme dans son ensemble que ce soit dans ses effets recherchés ou ses effets induits.

Les questions prioritaires

• Efficacité du processus

- Dans quelle mesure le processus participatif contribue-t-il à l'élaboration d'actions partagées en matière de vie nocturne ?
- Dans quelle mesure le processus a-t-il intégré les parties prenantes ?
- Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles pu influencer les prises de décision ? Les actions proposées sont-elles adoptées ?
- Dans quelle mesure le processus a-t-il permis de produire de nouvelles idées ?
- Dans quelle mesure le processus a permis de réduire la conflictualité ? De pacifier les relations entre les différentes parties prenantes ?
- De contribuer à la définition d'une culture commune de la vie nocturne en termes de diagnostic et de solutions ?
- Dans quelle mesure le processus permet-il de développer et/ou de renforcer la concertation locale ?

➤ Analyser les indicateurs de processus relatifs aux effets attendus.

• La pertinence du processus

- Dans quelle mesure le processus répond-il aux attentes des parties prenantes ? En termes d'organisation, de fonctionnement, de modalités de prise de décision ? de rythme ?

➤ Recueillir l'opinion des parties prenantes. D'expérience une série d'entretiens avec un échantillon représentatif des parties prenantes est plus efficace que des questionnaires auxquels personnes ne répond (cf. [exemple de Paris](#)).

• Adéquation territoriale du processus

- Dans quelle mesure les dispositifs de concertation locale impulsés par le processus correspondent aux besoins spécifiques locaux ?

➤ Croiser les cartographies de la concertation locale et des problématiques (cf. [exemple de Paris](#))

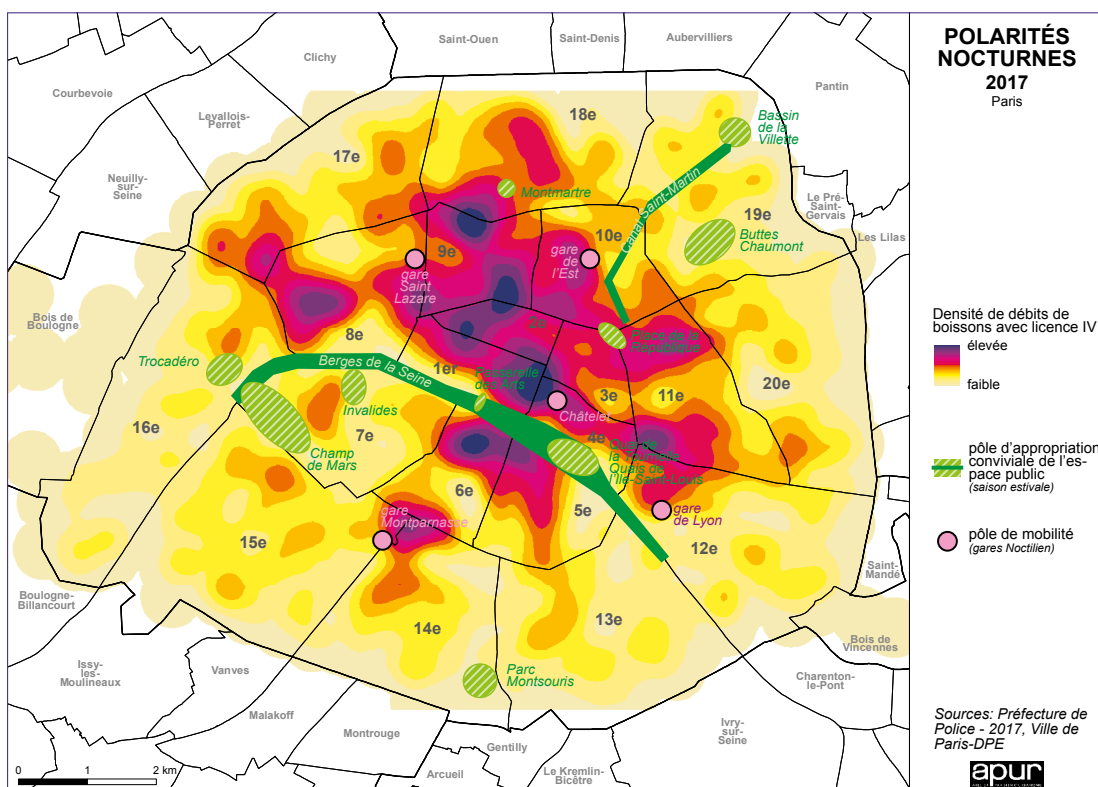
La Ville de Nantes réalise des évaluations participatives de certaines de ses démarches. Par exemple, l'atelier sur les mobilités a fait l'objet d'un cahier de l'évaluation. Il est disponible [à cet emplacement](#).

Les questions secondaires

• La cohérence interne et externe du processus

- Sur le plan interne, le processus est-il adapté au processus de décision de la Ville ?
- Sur le plan externe, le processus est-il adapté au processus des décideurs métropolitains ou régionaux ?

➤ Des données à produire : par le biais d'une analyse des prises de décisions des différentes instances



Exemple de données produites dans le cadre d'un Conseil de Nuit : Polarités nocturne à Paris en 2017.

• Impact systémique du processus

- Dans quelle mesure le processus influence-t-il les pratiques de prise de décision en dehors de son périmètre ?
- Favorise-t-il le développement de relations entre les parties prenantes ou des projets au-delà du champ de la nuit ?
- Permet-t-il de diffuser une culture de la participation au sein de la ville ? Parmi les parties prenantes ?

➤ **Données à produire par reporting interne, retour d'expérience et/ou entretiens d'acteurs**

• Efficience du processus

- Le rapport entre les ressources mobilisées (temps de discussion) et les résultats obtenus est-il satisfaisant ?
- Par rapport à d'autres méthodes de concertation dans d'autres métropoles ? Par rapport à un fonctionnement sans participation ?

➤ **Indicateurs de résultat et de moyen à appliquer à différentes métropole ou retour d'expérience entre métropoles.**

Les conditions de réussite et les points forts

- Approche globale et transversale - Intérêts communs : nuit attractive et apaisée. Affichage de la philosophie / vision politique ;
- Ville attractive ;
- Volonté politique, élu transversal ;
- Démarche inclusive, mobilisation et diversité des acteurs, existence d'organisations représentatives des professionnels et riverains ;
- Objectifs communs > stratégie > plan d'action / mode projet ;
- Diagnostic partagé / évaluation ;
- Existence de commissions locales de concertation ;
- Transversalité coordonnée entre les directions/services – chef de projet ;
- Participation à des réseaux nationaux / européen.

Les freins

- Opposition entre acteurs, divergences d'intérêts, déficit de culture commune ;
- Coordination entre services difficile, implication insuffisante ou en décalage des élus ;
- Frustration des acteurs attentes vs résultats (lenteur, manque de ressources) / Comment passer de l'élaboration/délibération à la mise en œuvre/participation ?
- Manque de ressources ;
- Disparité territoriale ;
- Condition de travail des agents > dialogue avec partenaires sociaux ;
- Changement rapide du contexte, crise économique, terrorisme > résilience.

**Le Guide Politique Publique de Vie Nocturne :
Gouvernance et Participation
a été élaboré avec les contributions de :**

Michel Bourdinot, Chef de projet «Ville la nuit», Ville de Nantes.

Thierry Charlois, Chef de projet sur la politique de la Nuit, Ville de Paris.

Vanina Hallab, Chargée de mission Prévention - Coordinatrice du projet

Bordeaux la Nuit- Direction du Développement Social Urbain, Ville de Bordeaux.

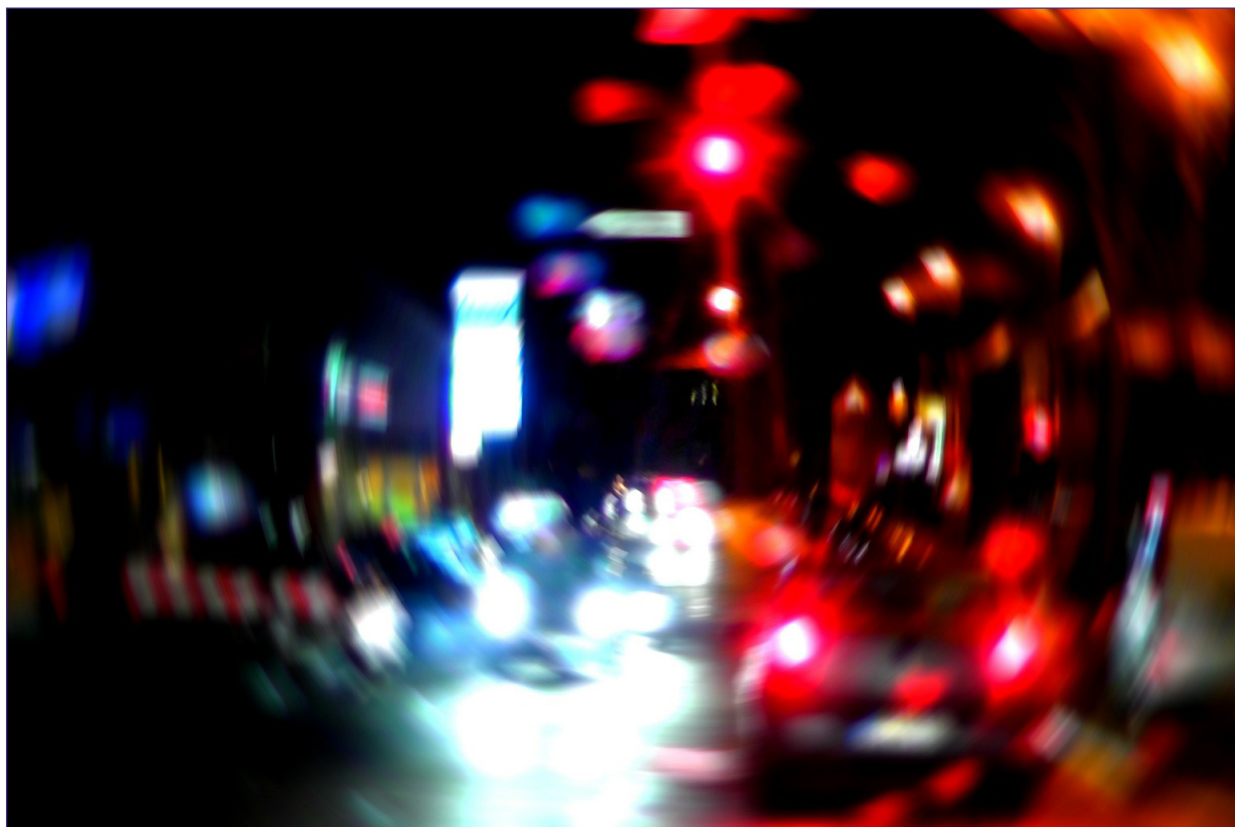
Martí Navarro Regàs, Chargé de Mission, Forum Européen pour la Sécurité Urbaine.

Manon Reynders, Pilote du Conseil de la Nuit, ville de Liège.

La Plateforme de la Vie Nocturne remercie ses membres
pour leurs relectures attentives et l'enrichissement de ce document.

Pour toutes questions et demande d'adhésion à la Plateforme de la Vie Nocturne :

plateformenatvienoctrne@gmail.com



Crédit : Holger Schué

